N° ……

commission de nomination pour le notariat

CONCOURS 2019

ÉPREUVE ÉCRITE

Mons, samedi 23 février 2019 (après-midi)

QUESTIONNAIRE n° III

QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES

Complétez le cadre ci-dessous en lettres capitales et signez, s.v.p.

NOM ……

PRÉNOM ……

SIGNATURE ……

<u>Collez ensuite sur ce cadre un autocollant ci-joint</u>

En vue de déterminer, au besoin, votre identité, veuillez recopier (pas en capitales !) la phrase suivante : *"Il ne sera tenu aucun compte des réponses libellées d'une autre manière que selon les instructions ci-jointes"*.

……

N° ……

commission de nomination pour le notariat

CONCOURS 2019 POUR LE CLASSEMENT DES CANDIDATS-NOTAIRES

ÉPREUVE ÉCRITE

Mons, samedi 23 février 2019 (après-midi)

QUESTIONNAIRE n° III

QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES

Ce troisième questionnaire contient 20 questions d'égale pondération. Il sera noté sur 20 points.
Une seule réponse est exacte. Entourez-la.
Cotations : **- bonne réponse : 1 point**
- Mauvaise réponse : -0,5 point
- Absence de réponse : 0 point

N° ……

Question III.1

Un pacte successoral en vue de la renonciation à réduction ne peut être réalisé que :

a. sur toutes les donations faites antérieurement par le défunt
b. sur les donations faites après le 1er septembre 2018
c. sur une ou plusieurs donations désignées dans l'acte
d. sur des donations avec réserve d'usufruit

Question III.2

En Région Wallonne, outre l'éventuel abattement, les droits d'enregistrement sur un prix de vente de 200.000 euros d'une habitation modeste dont l'acquisition est financée par un prêt hypothécaire consenti par le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (pour autant que toutes les autres conditions soient remplies) seront calculés au taux de :

a. 5% sur une première tranche de 160.000 euros ou 150.000 euros indexée et au taux de 12,5% sur le surplus du prix
b. 6% sur une première tranche de 160.000 euros ou 150.000 euros indexée et au taux de 12,5% sur le surplus du prix
c. de 6% sur tout le prix de vente
d. de 5% sur tout le prix de vente

Question III.3

La clause de choix de « correction judiciaire en équité » doit être obligatoirement reprise :

a. dans tout contrat de mariage
b. uniquement dans tout contrat de mariage de séparation de biens
c. uniquement dans un contrat de mariage de communauté
d. uniquement dans un contrat de mariage de séparation de biens pure et simple

Question III.4

Le neveu d'une personne décédée le 1er janvier 2019, venant à la succession, devra rapporter à cette dernière le bénéfice du contrat d'assurance-vie souscrit le 1er août 2015 s'il a été désigné bénéficiaire :

a. lors de la souscription
b. après le 1er septembre 2018
c. par préciput et hors part, lors de la souscription
d. par testament

N° ……

Question III.5

Les époux souhaitant divorcer par consentement mutuel :

a. sont convoqués systématiquement devant le Tribunal de la famille s'ils sont séparés depuis moins de six mois au jour de la requête
b. sont convoqués systématiquement s'ils choisissent le Tribunal de la famille du domicile actuel de l'un des époux
c. ne sont pas systématiquement convoqués devant le Tribunal de la famille
d. sont convoqués systématiquement devant le Tribunal de la famille s'ils ont des enfants mineurs

Question III.6

Le RGPD impose au notaire :

a. la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) parmi son personnel
b. de reprendre une clause de confidentialité dans les actes authentiques
c. de désigner un délégué à la protection des données (DPO) et d'établir un registre des opérations de traitement de données à caractère personnel
d. d'établir un registre des opérations de traitement de données à caractère personnel et de le transmettre à l'Autorité de Protection des Données

Question III.7

En cas de vente d'un immeuble d'habitation, le notaire doit obligatoirement consulter le registre des contrats d'assurance obligatoire de la responsabilité décennale :

a. dans tous les cas
b. uniquement en cas de cession avant l'expiration de la période de couverture de la responsabilité décennale
c. uniquement si la vente est ordonnée par décision judiciaire
d. uniquement si le vendeur est un professionnel de l'immobilier

Question III.8

Quels experts ont rendu en 2018 au Ministre de la Justice le rapport intitulé « Professions juridiques pour l'avenir – Un avenir pour les professions juridiques - Le notariat » ?

a. Zakia KHATABI et Kristof CALVO
b. Pierre VAN den EYNDE et Erik van TRICHT
c. Karel TOBBACK et Karine LALIEUX
d. Pierre NICAISE et Thierry VAN SINAY

Question III.9

La Belgique est un Etat fédéral qui comporte :

a. 2 Régions et 4 Communautés
b. 3 Régions et 3 Communautés
c. 4 Régions et 2 Communautés
d. 3 Régions et 5 Communautés

N° ……

Question III.10

Monsieur MARTIN, habitant du Royaume, décède à Bruxelles. Il a légué par testament olographe une voiture de collection à un de ses amis. Cet ami, d'initiative :

a. est tenu de déposer une déclaration de succession au bureau compétent de l'Administration générale de la documentation patrimoniale dans le ressort duquel le défunt avait son dernier domicile fiscal
b. est tenu de déposer une déclaration de mutation par décès
c. n'est pas tenu de déposer une déclaration de succession
d. est tenu de déposer une déclaration de succession au bureau compétent de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de Bruxelles, étant donné qu'il s'agit d'une voiture de collection

Question III.11

Une dette résultant d'un délit commis par un époux, marié sous le régime de la communauté, dans l'exercice de sa profession est une dette :

a. commune car elle donne lieu à une responsabilité professionnelle contractuelle
b. commune car un délit n'est pas nécessairement pénal
c. propre
d. divisible

Question III.12

La maison de votre client Marc TINI a fait l'objet d'une saisie en date du 20 janvier 2015 lors d'une instruction menée à sa charge. En février 2019, il vous contacte car il souhaite vendre cet immeuble sans que cette opération ne soit entravée par la saisie. Vous lui conseillez :

a. d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre l'acte administratif de saisie
b. d'introduire un recours devant l'OCSC (Organe Central pour la Saisie et la Confiscation)
c. de poursuivre la vente étant donné que la transcription de la saisie, qui n'a pas été renouvelée, a été automatiquement radiée par l'écoulement d'un délai de trois ans
d. de solliciter la mainlevée en saisissant le juge d'instruction par une requête déposée au greffe du tribunal de première instance

Question III.13

Quel est le juge matériellement compétent pour autoriser une vente d'immeuble appartenant à une personne en règlement collectif de dettes ?

a. le juge des saisies
b. le juge de paix
c. le tribunal du travail
d. aucun, car pareille autorisation n'est pas requise

N° ……

Question III.14

Madame LEDUC, de nationalité française, a épousé à Casablanca en juillet 2007 Monsieur AZZOUZI, de nationalité marocaine. Les époux ont vécu au Maroc immédiatement après leur mariage. Ils se séparent et Madame LEDUC s'installe à Liège alors que Monsieur AZZOUZI reste au Maroc. Elle y réside depuis plus d'une année et souhaite introduire une action en divorce en Belgique. Elle vous consulte en février 2019. Vous pourrez lui affirmer qu'en ce qui concerne le droit applicable au divorce, le tribunal fera application :

a. d'office du droit belge
b. d'office du droit marocain
c. du droit français si les époux ont exprimé ce choix lors de l'introduction de la demande
d. à défaut d'accord entre les époux, du droit marocain

Question III.15

Combien d'arrondissements judiciaires y a-t-il en Belgique ?

a. 5
b. 12
c. 15
d. 27

Question III.16

Le privilège de l'association des copropriétaires est rendu opposable aux tiers :

a. par un enregistrement au Registre central des gages
b. par une inscription au bureau compétent de la Sécurité Juridique de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale
c. par une mention marginale à la transcription de l'acte d'acquisition du lot
d. sans aucun formalisme

Question III.17

Comment calculez-vous les honoraires d'une vente de gré à gré sous l'empire de la loi Breyne ?

a. Barème J sur le prix du terrain + sur la totalité des constructions hors TVA
b. Barème J sur le prix du terrain + sur la totalité des constructions TVA comprise
c. Barème J sur le prix du terrain + sur la moitié des constructions terminées hors TVA
d. Barème J sur le prix du terrain uniquement

N° ……

Question III.18

Votre client a obtenu un permis d'urbanisme de constructions groupées pour la construction de huit maisons d'habitation à Namur en octobre 2018. Ce permis n'impose aucune charge d'urbanisme. Il a construit une maison sur les huit autorisées. Il souhaiterait la vendre immédiatement afin d'obtenir des liquidités pour entamer la construction des autres maisons.

Pouvez-vous recevoir l'acte de vente de cette maison ?

a. oui, si la maison vendue porte sur un gros œuvre couvert non fermé
b. oui, si la maison vendue porte sur un gros œuvre fermé mais non couvert
c. non, les huit maisons doivent absolument être à l'état de gros œuvre couvert non fermé
d. non, les huit maisons doivent absolument être à l'état de gros œuvre couvert et fermé

Question III.19

En consultant le Géoportail, vous vous rendez compte que le bien se situe dans un site à réaménager. Vous devez notifier à la DGO-4 afin d'obtenir l'autorisation sur l'opération :

a. uniquement en cas de vente
b. uniquement en cas de vente et de crédit avec affectation hypothécaire
c. en cas de vente, de crédit avec affectation hypothécaire et de conversion de mandat hypothécaire
d. en cas de vente, de crédit avec affectation hypothécaire, de mandat hypothécaire et de conversion de mandat hypothécaire

Question III.20

Chargé ce 23 février 2019 de la rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire d'une SPRL, vous vous rendez compte que l'acte constitutif de ladite société avait établi son terme au 6 juin 2018. La durée d'existence de cette société :

a. peut être prorogée à l'occasion de l'Assemblée générale de ce jour
b. ne peut être prorogée à l'occasion de l'Assemblée générale de ce jour
c. a été tacitement prorogée par le dépôt de ses comptes annuels
d. pourrait encore être prorogée par le tribunal de l'entreprise